

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD

Direction régionale de la santé publique

**LES PROBLÈMES DE VICTIMISATION ET
D'ADAPTATION CHEZ LES JEUNES
NORD-CÔTIÈRES ET NORD-CÔTIERS**

**Facteurs de risque, prévalence et
territoires vulnérables**

par
Yves Thériault, Ph. D.

Service en connaissance, surveillance,
recherche et évaluation

1996

Document réalisé par la Direction régionale de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

Auteur :

Yves Thériault, agent de recherche du Service en connaissance, surveillance, recherche et évaluation

Responsable de la coordination :

Nicole Boudreau, Chef du Service en connaissance, surveillance, recherche et évaluation

Révision du texte :

Odette Otis
Annie Simard

Réalisation technique :

Odette Otis

© Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Baie-Comeau, 1996

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-89003-080-6

RÉSUMÉ

Contexte de l'étude :

Les problèmes de victimisation et d'adaptation qui entravent le développement physique et psychologique de nombreux enfants et adolescents interpellent l'ensemble de la société. À ce titre, plusieurs recherches ont été réalisées au cours des dernières années pour comprendre les facteurs propices à l'éclosion de ces problèmes. Des chercheurs ont également tenté d'identifier les milieux les plus vulnérables aux facteurs de risque et de définir un ensemble de principes et de voies d'action pour prévenir l'apparition de ces problèmes ou atténuer leurs conséquences.

Plusieurs études démontrent une association significative entre les conditions socio-économiques d'un territoire et l'ampleur des situations d'abus, de négligence ou de mauvais traitements à l'endroit des enfants¹. Si la pauvreté économique et sociale ne sont pas une cause directe des épisodes de négligence ou de mauvais traitements envers les enfants ou les jeunes, les recherches sont unanimes à les considérer comme un facteur de risque dans la genèse de ces difficultés.

Sur le plan sociodémographique, la proportion de familles monoparentales d'un territoire est également considérée, par certaines études, comme un facteur de risque important, voire même comme une variable clé dans le volume de signalements².

1. Mentionnons entre autres :

James GARBARINO et A. CROUTER. «Defining the community context for parent-child relations : The correlates of child maltreatment», dans *Child Development*, vol. 49, 1978, p. 605-615.

James GARBARINO et Deborah SHERMAN. «High-risk neighborhoods and high-risk families : The human ecology of child maltreatment», dans *Child Development*, vol. 51, 1980, p. 188-198.

Claire CHAMBERLAND, Camil BOUCHARD et Jean BEAUDRY. «Conduites abusives et négligentes envers les enfants : réalités canadienne et américaine», dans *Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 18, no 4, 1986, p. 391-412.

2. Jacqueline OXMAN-MARTINEZ. Indicateurs psychosociaux de vulnérabilité : la «monoparentalité», une variable clé, [Longueuil], Centre de services sociaux Richelieu, Direction des services professionnels, 1987, 99 p. (annexes).

But de l'étude :

Cette recherche constitue une tentative de cerner la situation de la Côte-Nord au regard des difficultés graves vécues par les jeunes. L'objectif premier de l'étude est d'identifier les milieux nord-côtiers les plus exposés aux différents types de facteurs de risque couramment mentionnés dans la littérature scientifique et de déceler les municipalités où les enfants et les adolescents semblent davantage touchés par ces problèmes, notamment en ce qui concerne l'abus, la négligence, la violence et les troubles de comportement. Un des autres objectifs poursuivis consiste à établir les facteurs qui contribuent le plus à rendre compte des taux de signalements retenus enregistrés dans une trentaine de municipalités nord-côtières.

Cette étude s'inscrit dans un processus de planification des services destinés aux jeunes en difficulté, notamment dans le domaine de la prévention. Particulièrement, elle touche une des stratégies préconisées par *La politique de la santé et du bien-être (PSBE)*, soit la quatrième, qui vise à agir pour et avec les groupes vulnérables. En ce sens, cette étude constitue une des étapes permettant d'adapter les programmes de prévention aux valeurs et aux styles de vie de ces milieux. Cette dernière répond également aux intentions exprimées dans la politique à l'effet d'intensifier et de diffuser «la recherche permettant d'améliorer la compréhension de la problématique des groupes vulnérables, de leurs problèmes sociaux et de leurs problèmes de santé»³.

Données utilisées :

Au regard des problèmes d'abus, de négligence et de troubles de comportement, les données utilisées proviennent du Centre jeunesse Côte-Nord et concernent le nombre de signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse chez les jeunes âgés de 0 à 17 ans. La période considérée couvre dix années, soit de 1984-1985 à 1993-1994.

Les données socio-économiques et sociodémographiques sont tirées du recensement de 1986 de Statistique Canada et réfèrent au revenu familial moyen dans les ménages privés, à la

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *La politique de la santé et du bien-être*, [s.l.], ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992, p. 167 .

proportion de personnes ayant moins de neuf ans de scolarité, au taux de personnes inactives chez les 15 ans et plus ainsi qu'à la proportion de familles monoparentales.

Méthodes statistiques :

Plusieurs techniques, propres à l'analyse multivariée, sont employées pour répondre aux questions de recherche. Principalement, il s'agit de l'analyse de grappes, de l'analyse de variance et de la régression multiple.

Quelques résultats :

En ce qui concerne la Côte-Nord, les résultats de l'étude ne confirment pas les conclusions d'autres recherches voulant que l'ampleur des taux d'abus, de négligence ou de mauvais traitements soit un indicateur de mauvaises conditions économiques ou sociales d'un territoire.

Les différentes analyses de grappes montrent en effet qu'il y a peu de correspondance entre le niveau de vulnérabilité socio-économique (faible, modéré, élevé) d'une municipalité et l'ampleur (faible, modérée, élevée) des taux de signalements retenus qu'on y enregistre. Dans le même ordre d'idée, des analyses de variance n'ont pas révélé de différence statistique significative entre le groupe des municipalités les plus «pauvres» et celui formé des municipalités les plus favorisées quant au taux de signalements retenus, sauf en ce qui concerne les cas d'abus sexuels.

Puis, des analyses de régression multiple ne permettent pas d'établir de liens statistiquement significatifs entre le statut socio-économique d'un territoire et les taux de signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse, notamment au regard des troubles de comportement. La scolarité, le revenu et l'inactivité n'apportent qu'une contribution très marginale dans les taux observés, soit moins de 10 %, et ce, pour les troubles de comportement et pour chacun des problèmes de victimisation.

Par ailleurs, contrairement à d'autres études (dont celle de Jacqueline Oxman-Martinez, 1987), les analyses de régression n'ont pas démontré de lien significatif entre la monoparentalité et les taux de signalements retenus, même lorsqu'on inclut les variables socio-économiques dans l'équation de régression. Les divers scénarios étudiés démontrent que la monoparentalité contribue à l'explication partielle du phénomène uniquement lorsque l'on tient compte au préalable des variables socio-économiques et des autres variables rattachées aux problèmes vécus par les jeunes.

Ces constats ouvrent d'intéressantes perspectives de recherche pour la région nord-côtière. Puisque les territoires vulnérables aux problèmes d'abus, de négligence, de violence à l'endroit des enfants ne peuvent être ciblés par certains facteurs de risque, notamment ceux d'ordre socio-économique ou sociodémographique, comme la monoparentalité, il y aurait lieu, à notre avis, d'explorer toute la dimension des facteurs de protection. L'hypothèse sous-jacente est que la présence de facteurs de protection dans une région rurale comme la Côte-Nord vient contrer l'effet de facteurs de risque qui jouent un rôle pourtant significatif dans les milieux fortement urbanisés comme Montréal. En ce sens, au niveau des actions préventives à mettre en place, il y aurait peut-être lieu d'insister davantage sur le renforcement des facteurs de protection.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CHAPITRE PREMIER : MÉTHODOLOGIE	9
1.1 LE PLAN GÉNÉRAL.....	9
1.2 LES DONNÉES STATISTIQUES	9
1.2.1 Les variables «problèmes».....	9
1.2.2 Les variables d'ordre socio-économique et sociodémographique	10
1.3 LES MÉTHODES D'ANALYSE QUANTITATIVE UTILISÉES	11
1.3.1 L'analyse de grappes.....	11
1.3.2 L'analyse de variance.....	11
1.3.3 L'analyse de régression multiple.....	12
CHAPITRE II : LES PROBLÈMES DE VICTIMISATION	15
2.1 LES CARACTÉRISTIQUES ET LES CONSÉQUENCES AUX PROBLÈMES DE VICTIMISATION (ABUS ET NÉGLIGENCE).....	15
2.2 LES FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'ABUS ET À LA NÉGLIGENCE ENVERS LES ENFANTS.....	18
2.2.1 Les facteurs de risque personnels	18
2.2.2 Les facteurs de risque familiaux.....	19
2.2.3 Les facteurs de risque sociétaux	24
2.3 LA PRÉVALENCE DES PROBLÈMES DE VICTIMISATION À L'ENDROIT DES ENFANTS.....	26
CHAPITRE III : LES PROBLÈMES D'EXTERNALISATION	37
3.1 LES CARACTÉRISTIQUES ET LES CONSÉQUENCES DES PROBLÈMES D'EXTERNALISATION.....	37
3.1.1 La délinquance.....	37
3.1.2 Les troubles de comportement	39
3.1.3 Les grossesses à l'adolescence.....	41
3.1.4 L'usage de drogues et la consommation d'alcool.....	43

3.2	LES FACTEURS DE RISQUE ASSOCIÉS AUX PROBLÈMES D'EXTERNALISATION.....	45
3.2.1	Les facteurs de risque personnels.....	45
3.2.2	Les facteurs de risque familiaux.....	47
3.2.3	Les facteurs sociétaux.....	50
3.3	LA PRÉVALENCE RÉGIONALE DES PROBLÈMES D'EXTERNALISATION.....	52
3.3.1	Les troubles de comportement.....	52
3.3.2	La délinquance.....	57
3.3.3	Les grossesses à l'adolescence.....	60
3.3.4	L'abus de psychotropes.....	63
 CHAPITRE IV : LES CONDUITES DE RETRAIT		69
4.1	LES CARACTÉRISTIQUES ET LES CONSÉQUENCES DES PROBLÈMES ASSOCIÉS AUX CONDUITES DE RETRAIT	69
4.1.1	Le suicide.....	69
4.1.2	Le décrochage scolaire	70
4.2	LES FACTEURS DE RISQUE ASSOCIÉS AUX CONDUITES DE RETRAIT.....	72
4.2.1	Les facteurs de risque personnels.....	72
	4.2.1.1 <i>Le suicide</i>	72
	4.2.1.2 <i>Le décrochage ou l'abandon scolaire</i>	73
4.2.2	Les facteurs de risque familiaux.....	74
	4.2.2.1 <i>Le suicide</i>	74
	4.2.2.2 <i>Le décrochage scolaire</i>	75
4.2.3	Les facteurs sociétaux.....	76
	4.2.3.1 <i>Le suicide</i>	76
	4.2.3.2 <i>Le décrochage scolaire</i>	76
4.3	LA PRÉVALENCE DES CONDUITES DE RETRAIT	77
4.3.1	Le suicide	77
4.3.2	Le décrochage scolaire	81
4.4.	LA SYNTHÈSE DES FACTEURS DE RISQUE	82
 CHAPITRE V : LES ZONES DE VULNÉRABILITÉ.....		91
5.1	LES ZONES DE VULNÉRABILITÉ EN FONCTION DES FACTEURS DE RISQUE SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	92
5.2	LES ZONES DE VULNÉRABILITÉ EN FONCTION DES SIGNALEMENTS RETENUS POUR LES PROBLÈMES DE VICTIMISATION ET D'EXTERNALISATION.....	99

5.3	LA COMPARAISON ENTRE LES ZONES VULNÉRABLES SELON LE TAUX DE SIGNALEMENTS RETENUS ET LES ZONES VULNÉRABLES SELON LA PRÉVALENCE DES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	104
5.4	L'IDENTIFICATION DE ZONES DE VULNÉRABILITÉ SELON LES DISTRICTS SOCIOSANITAIRES.....	106
	CHAPITRE VI : LES VARIABLES ASSOCIÉES À LA MANIFESTATION DES TROUBLES DE COMPORTEMENT	113
6.1	LES CORRÉLATIONS ENTRE LES VARIABLES «PROBLÈMES» ET LES VARIABLES SOCIO-ÉCONOMIQUES	114
6.2	LA CONTRIBUTION DES VARIABLES DE VICTIMISATION À LA VARIATION DU TAUX DE SIGNALEMENTS RETENUS POUR TROUBLES DE COMPORTEMENT	123
6.3	LA CONTRIBUTION DES VARIABLES SOCIO-ÉCONOMIQUES À LA VARIATION DU TAUX DE SIGNALEMENTS RETENUS POUR TROUBLES DE COMPORTEMENT	124
6.4	LA CONTRIBUTION CONJOINTE DES VARIABLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DE VICTIMISATION À LA VARIATION DU TAUX DE SIGNALEMENTS RETENUS POUR TROUBLES DE COMPORTEMENT	124
6.5	LA CONTRIBUTION DU TAUX DE FAMILLES MONOPARENTALES À LA VARIATION DU TAUX DE SIGNALEMENTS RETENUS POUR TROUBLES DE COMPORTEMENT	126
6.6	LES CONSTATS AYANT TRAIT AUX ÉCARTS ENTRE LES TAUX PRÉDITS ET LES TAUX RÉELS DE SIGNALEMENTS RETENUS POUR TROUBLES DE COMPORTEMENT	129
	CONCLUSION	139
	ANNEXE	153
	BIBLIOGRAPHIE	169

CONCLUSION



CONCLUSION

Les difficultés graves auxquelles de nombreux enfants et jeunes se voient confrontés dans leur développement physique et psychologique interpellent l'ensemble de la société. À ce titre, beaucoup d'efforts ont été consentis au Québec pour déterminer et comprendre les facteurs propices à l'éclosion de ces problèmes. Plusieurs études ont également tenté d'identifier les milieux vulnérables aux facteurs de risque et de définir un ensemble de principes ou de voies d'action pour agir efficacement sur ces derniers.

La présente recherche constitue une tentative, quoique modeste, de cerner la situation observée sur la Côte-Nord au regard des difficultés qui atteignent plusieurs jeunes. L'objectif général poursuivi était d'identifier les milieux nord-côtiers qui sont les plus exposés aux différents types de facteurs de risque. Parallèlement, le but visé consistait à cibler les municipalités où les jeunes semblent davantage touchés par ces problèmes. La finalité d'un tel exercice est de faciliter une adéquation entre les programmes ou les services offerts aux jeunes et la réalité observée dans ces milieux. Dans cette perspective, cette étude se veut une aide à la planification des services offerts aux jeunes en difficulté et à leur famille.

Afin de faciliter l'analyse, ces difficultés ont été regroupées à l'intérieur de trois catégories, soit les mêmes que celles proposées par le Groupe de travail pour les jeunes dans son rapport *Un Québec fou de ses enfants*. La première renferme les difficultés liées aux diverses formes d'abus et de négligence. Il s'agit essentiellement de problèmes de victimisation. On les désigne ainsi, car les jeunes, qui en font l'objet, sont menacés dans leur développement par des conduites impropres de la part de parents ou d'adultes.

La deuxième catégorie comprend les problèmes d'externalisation. Ces derniers réfèrent à un ensemble de comportements adoptés par les enfants et les jeunes. On y retrouve entre autres les troubles de comportement, les fugues, la consommation de psychotropes, les grossesses chez les adolescentes, la délinquance, etc. Le troisième groupe caractérise les conduites dites de «retrait», c'est-à-dire un ensemble de problèmes rattachés au suicide, au décrochage scolaire, à l'itinérance, etc.

Les facteurs de risque associés aux problèmes sérieux chez les enfants et les jeunes

Une classification similaire à celle qu'on retrouve dans le rapport du Groupe de travail pour les jeunes a été adoptée. Plus précisément, cette étude s'intéresse aux facteurs de risque personnels, c'est-à-dire ceux qui se rapportent aux enfants ou aux jeunes eux-mêmes, aux facteurs d'ordre familial ainsi qu'aux facteurs de risque sociétaux.

Pour résumer les grands constats dégagés sur les facteurs de risque personnels, les recherches scientifiques mentionnent régulièrement une naissance prématurée et la présence de handicaps ou d'anomalies congénitales. Elles font également état de comportements colériques ou agressifs en bas âge, d'une faible estime de soi, d'un non-respect de l'autorité parentale durant les années préscolaires, d'expériences de rejet ou d'exclusion sociale pendant l'enfance, etc.

Du côté des facteurs reliés à la famille, on souligne que la monoparentalité et la structure familiale (famille recomposée), surtout si elles s'accompagnent d'autres conditions, peuvent augmenter les probabilités que les jeunes rencontrent des difficultés majeures. Des relations conjugales ou parents-enfant conflictuelles, un exercice inadéquat de l'autorité parentale, un faible degré de compétence parentale, un faible attachement parent-enfant, l'isolement social des parents, le très jeune âge de la mère au moment de la naissance de l'enfant représentent d'autres exemples de facteurs de vulnérabilité propres à la famille.

En ce qui concerne les facteurs sociétaux, les études consultées accordent fréquemment une grande importance à la dimension socio-économique. Ainsi, beaucoup de recherches s'attardent à la pauvreté, bien qu'elles évitent généralement de conclure à un lien de cause à effet entre cette condition et la présence de problèmes sérieux chez les jeunes. Autrement dit, on ne peut prétendre que tous les territoires défavorisés connaissent une prévalence élevée de comportements abusifs ou négligents des parents à l'égard de leurs enfants. Cependant, on considère que la pauvreté peut générer d'autres conditions négatives intermédiaires (ex. : surcroît de stress). Ces dernières augmenteront, à leur tour, les probabilités que des jeunes subissent des mauvais traitements ou connaissent des épisodes de négligence.

La prévalence des problèmes graves chez les jeunes de la Côte-Nord

Il s'avère difficile d'établir l'ampleur réelle de la plupart de ces problèmes. Cela s'avère, notamment, pour ceux qui relèvent de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Ainsi, les données administratives sur les signalements pour des situations d'abandon, de négligence, d'abus physique, d'abus sexuel, et de troubles de comportement sous-estimeraient la réalité. D'une part, tous les enfants victimes d'abus ne font pas nécessairement l'objet d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). D'autre part, les cas retenus pour les fins d'une évaluation sont habituellement les plus sévères. Cependant, pour l'instant, il faut convenir que ces données constituent les meilleures disponibles.

Si on ne tient compte que des problèmes de victimisation, les cas de négligence ou d'abandon expliquent la majorité des signalements retenus par le Centre jeunesse Côte-Nord au cours de la période de 1984 à 1992.

Nous avons vu qu'il existe de grandes disparités sur la Côte-Nord lorsqu'on étudie les taux de signalements retenus pour différents sous-groupes de sa population. L'observation la plus évidente à cet égard concerne les communautés autochtones. Ces dernières se démarquent très nettement puisque, par 1000 jeunes âgés de 0 à 17 ans, on retient, bon an mal an, pratiquement cinq fois plus de signalements qu'au sein de la population blanche.

Les résultats de cette recherche révèlent que la Côte-Nord occupe le premier rang au Québec pour les taux de signalements retenus pour l'ensemble des problèmes de victimisation et de troubles de comportement de 1984 à 1992⁴. Toutefois, il faut interpréter cette information avec prudence. En effet, on ne dispose pas actuellement des moyens qui permettraient de dire si **l'ampleur réelle** des difficultés relatives aux mauvais traitements, à la négligence et aux troubles de comportement serait plus grande sur la Côte-Nord qu'au Québec.

1. Par contre, il n'est pas possible de statuer sur le rang qu'occupe la région nord-côtière pour chacun des problèmes en particulier. Les données régionalisées fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux ne le permettent pas. Ces dernières ne sont pas ventilées en fonction des divers alinéas des articles 38 et 38.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

La détermination des zones nord-côtières les plus exposées aux facteurs de risque ou aux problèmes de victimisation et d'externalisation

Le cinquième chapitre s'emploie à répondre spécifiquement à l'objectif général de recherche en rapport avec l'identification des milieux nord-côtières les plus vulnérables aux facteurs de risque et la manifestation des problèmes eux-mêmes. Compte tenu des données utilisées, deux catégories de variables ont été définies : le taux de signalements retenus pour des difficultés liées à la victimisation des jeunes et aux troubles de comportement, ainsi qu'un ensemble de variables socio-économiques que bon nombre de chercheurs considèrent comme des facteurs de risque. Faute de mesure, il n'a pas été possible de déterminer des zones à risque en fonction de facteurs d'ordre psychosocial.

Certains résultats de la présente étude, qui reposent sur des analyses de grappes, montrent que la répartition territoriale des facteurs de risque socio-économiques correspond peu à celle fondée sur les taux de signalements retenus par le Centre jeunesse Côte-Nord. Une dizaine de municipalités sur 32 ont conservé le même groupe d'appartenance dans les deux cas. Dans cette optique, d'autres analyses de variance ont mis en relief que la vulnérabilité socio-économique d'une municipalité ne traduit pas forcément le degré de précarité des jeunes qui y vivent à l'égard de divers problèmes de victimisation et d'externalisation. En effet, à l'exception des cas d'abus sexuel, on n'a pas relevé, entre les zones vulnérables ou peu vulnérables sur le plan socio-économique, de différences statistiquement significatives quant au taux annuel moyen de signalements retenus.

Cela ne sous-entend pas une impossibilité d'identifier une aire de vulnérabilité. En fonction des critères de classification utilisés, on peut déterminer, au sein même des districts sociosanitaires, des zones plus vulnérables que d'autres. Ainsi, sur le plan socio-économique, l'analyse de grappes a révélé que toutes les municipalités des districts des Escoumins et de Forestville se classent à un niveau de risque modéré ou élevé. Dans tous les autres districts, les municipalités se répartissent à peu près également dans les trois catégories, à l'exception de celles du district de Fermont qui ressortent comme à faible risque. On se rappellera toutefois que la plupart des municipalités urbaines ont un faible niveau de vulnérabilité quant aux facteurs socio-économiques.

Par contre, si on s'en tient uniquement aux taux de signalements retenus pour les problèmes de victimisation et d'externalisation, la majorité des municipalités du district de Havre-Saint-Pierre manifestent une faible vulnérabilité. En ce qui concerne le district de Forestville, toutes les municipalités expriment un niveau modéré ou élevé de vulnérabilité. D'ailleurs, quel que soit le critère de classification, aucune municipalité du district de Forestville ne fait partie de la catégorie qui définit un faible niveau de vulnérabilité. Cette donnée tendrait à démontrer que le district de Forestville serait le plus vulnérable de la région.

Les facteurs associés aux signalements retenus pour des troubles de comportement

Le dernier chapitre visait à rencontrer le quatrième sous-objectif de l'étude, c'est-à-dire de déterminer les facteurs qui s'avèrent les meilleurs prédicteurs des taux de signalements retenus dans la région. Ce sont les difficultés reliées aux troubles de comportement qui ont fait l'objet d'analyses en ce sens. Tout comme dans le cas de l'identification d'aires vulnérables, il n'a pas été possible d'étudier le rôle des variables psychosociales dans la variation des taux. Cette question ouvre néanmoins des perspectives de recherches sur la Côte-Nord. Bien que les facteurs psychosociaux aient déjà fait l'objet d'études, au Québec ou ailleurs, il y aurait lieu d'examiner la pertinence de réaliser une telle étude dans la région. Compte tenu des particularités de la Côte-Nord⁵, il est fort possible que ces facteurs s'y manifestent différemment ou qu'on en retrouve d'autres propres à la région. Il convient de rappeler que les recherches actuelles sur les facteurs de risque psychosociaux touchent surtout les milieux fortement urbanisés. Une avenue de recherche à considérer serait d'étudier ces facteurs auprès des parents dont au moins un enfant a fait l'objet d'une prise en charge par la DPJ de la Côte-Nord. Une piste intéressante serait de mesurer, à deux périodes différentes, les caractéristiques psychosociales de ces parents à l'aide d'instruments déjà validés. En ce sens, on reproduirait une étude de Jacqueline Oxman-Martinez effectuée en Montérégie, à l'exception du fait que cette dernière s'intéressait exclusivement au phénomène de la négligence.

Les analyses de régression effectuées tendent à démontrer que les cas de négligence constituent le meilleur prédicteur de la variation du taux de signalements retenus pour troubles

2. On peut penser, par exemple, à la très vaste étendue du territoire, à l'isolement de plusieurs communautés, à la très faible densité de population, au fait que la population y est plus jeune, en moyenne, qu'au Québec, etc.

de comportement. La monoparentalité n'apparaît pas comme un facteur significatif, qu'elle soit étudiée seule, conjointement avec les variables socio-économiques seulement ou, encore, uniquement avec les variables rattachées à l'ensemble des problèmes de victimisation. Le taux de familles monoparentales devient un prédicteur significatif à la condition que cette variable entre dans le modèle de régression à la suite des problèmes de victimisation et des facteurs socio-économiques. Ce phénomène suggère que plusieurs familles monoparentales, aux prises avec des problèmes de pauvreté, puissent bénéficier de facteurs de protection qui contrecarieraient l'influence possible de ces facteurs de risque.

Par ailleurs, les résultats obtenus ne permettent pas d'établir de liens significatifs entre le statut socio-économique et les taux de signalements retenus pour troubles de comportement. Ces constats semblent, à première vue, se placer en rupture avec ceux énoncés dans certaines études faites en milieu urbanisé. En effet, selon ces recherches, des taux élevés de signalements constituaient des indices de mauvaises conditions socio-économiques dans un territoire donné; ce qui, rappelons-le, ne signifie pas pour autant que la pauvreté génère directement des problèmes graves chez les jeunes. Dans le présent texte, les relations entre les variables socio-économiques et les variables de victimisation (abandon, négligence, abus physique et abus sexuel) n'ont pas été étudiées. Cependant, d'autres analyses de régression, réalisées parallèlement, démontrent la constance des interprétations dégagées lorsque chacune des variables de victimisation est considérée comme variable dépendante.

En raison des limites de cette étude, nous ne sommes pas en mesure actuellement d'expliquer ce phénomène. On pourrait avancer que le caractère plutôt rural de la région, où les relations entre les familles et le voisinage immédiat s'établissent en général plus facilement qu'en milieu fortement urbanisé, pourrait faire en sorte que certains facteurs de protection joueraient un rôle important. De plus, l'homogénéité de la région, au regard du tissu social, comparativement à l'Île de Montréal où la population est plus hétérogène, fait peut-être davantage en sorte que les populations des milieux «pauvres» et des milieux «riches» possèdent des valeurs culturelles communes qui privilégient, entre autres, l'entraide et la solidarité.

Il serait certes intéressant d'étudier des variables telles que le réseau social des familles, l'accès aux ressources de soutien social et psycho-affectif, la qualité des relations des familles avec leur environnement, pour déterminer dans quelle mesure ces facteurs permettent réellement d'atténuer l'impact de conditions économiques difficiles sur la vie de ces familles.

Il apparaît important de comprendre toute la dynamique des facteurs de protection, car s'il s'avère qu'ils amoindrissent les risques socio-économiques, il semble qu'ils soient moins efficaces à contrer d'autres types de facteurs de risque. En effet, nous avons démontré dans les premiers chapitres de la recherche que la région se situe au premier rang au Québec au regard des taux de signalements retenus pour l'ensemble des problèmes de victimisation et d'externalisation au cours de la période de 1984 à 1992. Si des conditions socio-économiques précaires ne jouent pas un rôle prépondérant dans les territoires étudiés, d'autres éléments, plus imperméables à l'influence de facteurs de protection possibles, exercent probablement un effet plus déterminant pour expliquer les niveaux élevés de taux de signalements retenus.

Orientations possibles en matière de prévention

Bien qu'il existe déjà des mesures de prévention, on peut affirmer qu'il existe un consensus dans la société québécoise sur la nécessité d'augmenter les efforts en ce sens. Plus particulièrement, on s'intéresse aux activités préventives destinées aux jeunes qui vivent dans des contextes précaires. On préconise également des interventions pour réduire les conséquences négatives lorsque les jeunes sont déjà aux prises avec des problèmes aigus.

L'identification des facteurs de risque, reliés aux problèmes graves qui affectent les enfants et les jeunes, autorise le choix de grands principes qui devraient guider les actions à entreprendre auprès d'eux et de leurs familles. Il a été avancé lors de la revue des écrits, qu'un facteur de risque peut être commun à plus d'un type de problème. Plusieurs estiment qu'on pourrait maximiser l'impact des interventions en agissant sur les facteurs qui favorisent l'émergence de plusieurs types de difficultés.

Quelques-uns de ces principes ont d'ailleurs été proposés dans le rapport du Groupe de travail pour les jeunes. Les auteurs de ce rapport parlent, entre autres, d'intervenir aux endroits où les besoins pressants, c'est-à-dire dans les territoires qui manifestent les taux de «défavorisation» les plus élevés et les taux d'expression des problèmes les plus grands. Cette proposition peut être applicable pour une région comme Montréal où on a pu démontrer une relation entre le taux de pauvreté et le taux de signalements. Cependant, comme cette relation ne semble pas se manifester sur la Côte-Nord, on peut envisager de servir les territoires qui présentent les taux de

signalements les plus élevés, du moins en ce qui concerne les troubles de comportement. L'idée d'implanter des stratégies préventives sur la base de territoires, plutôt que de familles ou d'individus, a reçu un appui unanime lors des consultations effectuées dans le cadre de la traduction régionale de *La politique de la santé et du bien-être* (PSBE). D'ailleurs, il a été mentionné que de telles actions ont déjà été implantées sur la Côte-Nord et auraient donné des résultats intéressants. Un des avantages de cette stratégie est de contribuer à faire disparaître le caractère «menaçant» d'une intervention extérieure au milieu familial. En outre, il semble que de telles actions auraient «[...] permis de dépister des situations graves qui n'auraient pas été connues autrement [...]» et qu'elles auraient «[...] aussi suscité la mobilisation du milieu dans le développement d'actions communautaires de support destinées aux parents»⁶.

Parmi d'autres principes d'intervention possibles, le rapport du Groupe de travail pour les jeunes insiste particulièrement sur les mesures de prévention destinées aux enfants âgés de 0 à 5 ans. À ce sujet, rappelons que les problèmes reliés à l'abus et à la violence envers les jeunes constituent l'une des six priorités d'intervention retenues lors de la définition des orientations régionales en matière de santé et de bien-être.

Par ailleurs, si on se rappelle que le taux de négligence s'avérait le meilleur prédicteur de la variation observée dans les taux de signalements retenus pour les troubles de comportement, on peut formuler l'hypothèse que des actions visant à prévenir les cas de négligence, soit par le renforcement de facteurs de protection, soit par des interventions sur des facteurs de risque, pourraient peut-être contribuer à réduire la manifestation ultérieure de ce problème d'externalisation. Si des mesures pour prévenir l'apparition des autres types de problèmes abordés dans cette étude sont aussi souhaitables et nécessaires, il y aurait lieu d'intensifier les efforts du côté de la négligence faite aux enfants.

Les actions préventives seraient facilitées par une meilleure connaissance de ce phénomène dans la région. À cet égard, il serait opportun d'en arriver à comprendre davantage la part de la négligence factuelle (ex. : défaut de prodiguer les soins physiques appropriés, notamment l'habillement, l'alimentation, etc.) par rapport à la négligence affective proprement dite, non seulement pour définir des actions de prévention primaire (avant l'apparition du problème)

3. Nicole BOUDREAU, Michel DES ROCHES, Odette LEGAULT, Guy MASSICOTTE et Yves THÉRIAULT. *Orientations en matière de santé et de bien-être pour la Côte-Nord*, Baie-Comeau, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Direction de la santé publique, novembre 1992, p. 18.

appropriées, mais aussi pour trouver des mesures autres que le placement en milieu substitut. La négligence comme telle appelle des mesures différentes des autres types de problèmes parce que le placement en famille d'accueil ne constituerait pas une solution appropriée dans un tel cas.